

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vire



Groupe de travail n°1 « Quantités »

Réunion n° 2

Compte-rendu

Mardi 24 juin 2008

Hôtel de la Communauté de Communes de Saint-Lô

Etaient présents :

Mesdames AERTS Laure, BESSON Myriam, LE GRAND Isabelle, LEGENDRE Stéphanie, LOHIER Pascale.

Messieurs ALLAIN Christian, ANTOINE Thierry, ANFRAY Mathieu, BODIN Jean, BOULLOT François, BRUN Rémy, CLAVREUL Christian, CORDON Yves, DELAVAL Olivier, JESTIN Emmanuel, LERRANT Philippe, LOYANT Dominique, MANQUEST Benoît, PAIN Eric, SANCHEZ Pierre, THOUROUDE Guillaume, et VOIDYE Gérard,

Etaient excusés :

Madame PUCHALSKI Isabelle

Messieurs BAILHACHE Rémi, BRANELLEC Claude, DESCHAMPS Jean-Karl, DIGARD François, PAY Thierry.

Le groupe de travail est présidé par Monsieur BOULLOT.

Particularités hydrogéologiques du bassin de la Vire :

Les formations précambriennes et primaires (schistes et grès), couvrent la majeure partie du bassin. Leur nature imperméable provoque un ruissellement important, largement prépondérant sur l'infiltration. L'hydrographie est y donc très développée. A contrario, on ne recense pas d'aquifère notable.

Seule les formations intrusives (granites de Vire) et les formations du tertiaire (basse Vire) ont un rôle aquifère localisé.

Particularités hydrologiques de la Vire :

Du fait des conditions géologiques, la Vire est un cours d'eau indépendant (sans aquifère libre), caractérisé par un réseau hydrographique bien développé, notamment dans la partie haute du bassin.

L'alimentation par ruissellement et l'absence de nappe alluviale provoquent une forte saisonnalité des débits. Les étiages de la Vire peuvent être particulièrement sévères.

Les débits spécifiques diminuent de l'amont vers l'aval : l'amont du bassin est donc plus productif en eau.

Remarque : les débits enregistrés par la DIREN intègrent les prélèvements en eau (potable, industriels, agricoles) et l'évaporation accentuée par les biefs. Ils minimisent donc les débits « naturels » de la Vire.

Les inondations :

1/ Les inondations par débordement : Les 2 crues majeures récentes, 1990 et 1995, sont survenues après un hiver particulièrement sec en 90 et particulièrement humide en 95. Dans les deux cas, les précipitations intenses n'ont pas pu s'infiltrer dans un sol rendu imperméable.

Le plan de prévention des risques d'inondation permet de figer la construction en zone inondable mais pas de lutter contre le phénomène.

2/ Les inondations par ruissellement : Elles sont liées à des épisodes pluvieux extrêmes (pluie de fréquence inférieure à la décennale le 29 mai à La Meauffe) qui tombent sur des sols gorgés d'eau. Le phénomène pluviométrique « naturel » est accentué par l'anthropisation (agricole et urbaine).

On ne sait pas gérer ces phénomènes. Les aménagements préventifs sont extrêmement coûteux.

→ **dans le cadre du Sage** : A partir de la base de données des arrêtés de catastrophe naturelle, interroger les communes sur les sites à risque connus ou pressentis. Il faut relier ces informations aux résultats recueillis dans le cadre des études menées sur le ruissellement (hamel, elle, fumichon...).

Les étiages :

La Vire est sensible aux étiages, notamment le secteur du Précambrien. L'amont et l'aval du bassin sont plus préservés.

Débit réservé : L'article 6 de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 réaffirme que tout ouvrage doit comporter des dispositifs maintenant un débit minimal **ne pouvant pas être inférieur au dixième du module du cours d'eau** afin de garantir en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces.

Or, sur la Vire, dès l'aval de Vire, la probabilité annuelle que le débit moyen mensuel (« naturel ») soit inférieur au 1/10^{ème} du module est de 1 sur 5. Le débit réel de la rivière est alors inférieur au 1/10^{ème} du module.

La CCASL dispose d'une prise d'eau sur la Vire à Baudre, qu'elle utilise en cas de besoin, lorsque ses 2 prises d'eau principales (Sémilly et Fumichon) ne fournissent plus assez. En 2007, la CCASL n'a pas eu recours à la Vire. En revanche, les années sèches (2003 notamment), les prélèvements y sont importants. Bien que les débits soient largement inférieurs au seuil réglementaire, la priorité est donnée à l'approvisionnement des habitants.

L'article 6 prévoit également que, « lorsqu'un cours d'eau est soumis à un étiage naturel exceptionnel, **des débits minimaux temporaires inférieurs au dixième du module peuvent être accordés.**

Les agglomérations de Vire et Saint-Lô se sont dotées de 2 plans d'eau (La Dathée, le Semilly) leur permettant d'assurer une réserve d'eau. L'état des lieux doit être complété sur ce point.

→ **dans le cadre du Sage** : Le maintien du 1/10^{ème} du module est un seuil qui n'est « naturellement » pas applicable à la Vire. Il est proposé de déterminer, dans le cadre du SAGE, un seuil plus adapté correspondant au débit biologique assurant au mieux « la préservation des milieux aquatiques », et de fixer les mesures compensatoires en cas d'atteinte au milieu les années particulières.

La production d'eau potable :

Les chiffres collectés doivent être corrigés et homogénéisés.

Environ 7 millions de m³ sont produits sur le bassin dont 82 % d'eau de surface. La tendance est à la baisse.

Près de 1,8 millions de m³ sont importés d'autres bassins. La tendance est en forte hausse (+30% par rapport à 1991).

Sur les 9 millions distribués 25 % sont importés. Il faut être particulièrement vigilant au risque de pénurie lorsque l'hiver a été sec.

La protection des points d'eau :

Aucune prise d'eau superficielle ne dispose d'un périmètre de protection officiel (DUP) mais les démarches sont bien avancées.

Les périmètres de protection sont des mesures réglementaires qui garantissent la prise d'eau contre une dégradation ou une pollution accidentelle. Ils ne protègent pas la ressource contre les pollutions diffuses. Pour cela, il faut agir sur le bassin d'alimentation du captage, parfois beaucoup plus étendu.

Prélèvements industriels

Pour l'industrie : le prélèvement principal est effectué par Elvir à Condé-sur-Vire, dans la Vire (775 000 m³ sur 797 328 m³ au total). Depuis plusieurs années, l'usine souhaite abandonner sa prise d'eau pour acheter de l'eau à la CCASL.

Le tableau n'est a priori pas complet : il manque notamment l'entreprise Armand Terroir à Vire.

Prélèvements agricoles

La DDAF du Calvados a réalisé l'inventaire des forages présents sur le département. Ont été recensées pour le bassin de la Vire : 550 exploitations agricoles vouées à l'élevage ayant un prélèvement annuel moyen de 1 600 m³ (essentiellement en hiver) soit un volume annuel prélevé de quelques 880 000 m³. Auxquels s'ajoutent les prélèvements directs en rivière pendant les périodes de pâturage.

On peut considérer qu'aujourd'hui 90% des exploitations (quelque soient leur taille) disposent d'un forage. Les prélèvements peuvent être estimés en moyenne à 3 à 4 m³/j.

Le groupe valide l'absence d'irrigation sur le territoire.

Le prélèvement d'eau par le canal Vire-Taute pour l'alimentation des parcelles agricoles du marais doit être ajouté à la liste des prélèvements.

Autres prélèvements :

Les données concernant les autres prélèvements agricoles, cynégétiques (gabions) et domestiques (géothermie) ne sont pas encore disponibles.

Problème de la géothermie :

Les forages réalisés pour la géothermie se développent. Ils sont de plusieurs types mais le plus souvent l'installation est constituée de 2 forages : un de prélèvement et un de rejet. L'eau prélevée est rejetée en profondeur à 15 ou 20 m du prélèvement.

Bien souvent, ils ne sont pas déclarés comme la réglementation l'impose. En dehors de tout prélèvement, tout sondage ou ouvrage de plus de 10 m de profondeur doit être déclaré (Code Minier art. 131). Ils sont réalisés rapidement (moins de 24h) sans pompage d'essai ni protection du haut des ouvrages. Les polluants divers peuvent rejoindre les eaux souterraines par transfert direct. Les risques sont relativement faible puisqu'il n'existe pas de grande nappe dans le socle et que les eaux souterraines ne communiquent pas entre-elles. Les secteurs de la basse Vire (calcaires) sont plus sensibles.

Certaines installations fonctionnent en circuit fermé grâce à une eau glycolée. Dans ce cas l'impact sur le prélèvement est nul mais le risque de pollution est plus important en cas de dysfonctionnement.

D'autres ne disposent que d'un forage de prélèvement et rejette l'eau au fossé.

Pour évaluer le nombre de forages concernés : interroger le service des impôts et le Conseil régional.

Dans le cadre de la projection à l'horizon 10 ou 15 ans demandée au SAGE, ces prélèvements ne devront pas être négligés.

Date de la prochaine réunion :

La prochaine réunion est fixée au **mardi 7 octobre 2008 à 9h30** à l'Hôtel de la Communauté de communes de l'Agglomération Saint-Loise.

Pour préparer cette rencontre, l'état des lieux actualisé sera disponible sur le site du sage : <http://www.sage-vire.fr/>

Avec les codes suivants : Utilisateur : smvv / Mot de passe : Sage2lavire

Le Président du groupe de travail
« Quantités »

François BOULLLOT